

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.239
17 janvier 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Renseignements supplémentaires sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 16 janvier 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Hin 1/ : Entre 5 h 35 2/ et 14 h 45 des membres des forces israéliennes avec un véhicule blindé de transport de troupe ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives) près du poteau-frontière 11.

b) PO Mar : Entre 5 h 40 et 14 h 30 des membres des forces israéliennes avec un véhicule ont réoccupé la position située au point 2004-2904 à l'ouest du poteau-frontière 33.

c) PO Ras : Entre 8 heures et 10 h 23 des membres des forces israéliennes avec un véhicule ont réoccupé la position située au point 1907-2749 au nord du poteau-frontière 19.

2. Plaintes des parties :

Une plainte a été reçue du Liban, selon laquelle le 15 janvier une patrouille israélienne, composée de deux véhicules blindés de transport de troupe et de deux camions, aurait pénétré en territoire libanais dans la région de Chebaa (point 2200-3055 (coordonnées approximatives)) et après avoir tiré quelques rafales d'arme automatique aurait occupé pendant toute la journée la position située au point 2211-3045 (coordonnées approximatives).

La plainte ci-dessus n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).